

PROCÈS VERBAL SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 janvier 2025

Membres en exercice : 11 L'an deux mille vingt-cinq le deux janvier à 09 heures 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle CHIPAUX, Maire.

Membres présents : 11

Convocation du : **Etaient présents** : Mmes Mrs CORBERAND Stéphanie, PETROFF Maryline, 30/12/2024 LAROCH Pascal, BOUDINOT Stéphanie, DIRAND Nathalie, FAIVRE-SONTOT Elisabeth, PINOT Olivier, WESTPHAL Klaus, LAROCH Mathieu, MOUREY Vincent.

Date d'affichage : 30/12/2024

M. CORBERAND Stéphanie a été élu secrétaire de séance.

1. DÉCISION MODIFICATIVE SUR BUDGET PRINCIPAL

Délibération n° 2025/01

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune,

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 :

Désignation	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
D 623 : Publicité, publications et relations publiques	150.00 €	
D 62878 : Remboursements de frais à des tiers	3 400.00 €	
D 6288 : Autres services extérieurs	1 200.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 750,00 €	
R 70841 : Mise à dispo personnel CL de rattachement		1 400.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses		1 400.00 €
R 7488 : Autres attributions et participations		3 350.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		3 350.00 €
TOTAL GENERAL :	4 750.00 €	4 750.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative comme présentée

Mise aux votes : approuvé à l'unanimité

Vu et approuvé à Écromagny le 4 avril 2025

Le Maire,
Michèle CHIPAUX

Le Secrétaire de séance
Stéphane CORBERAND